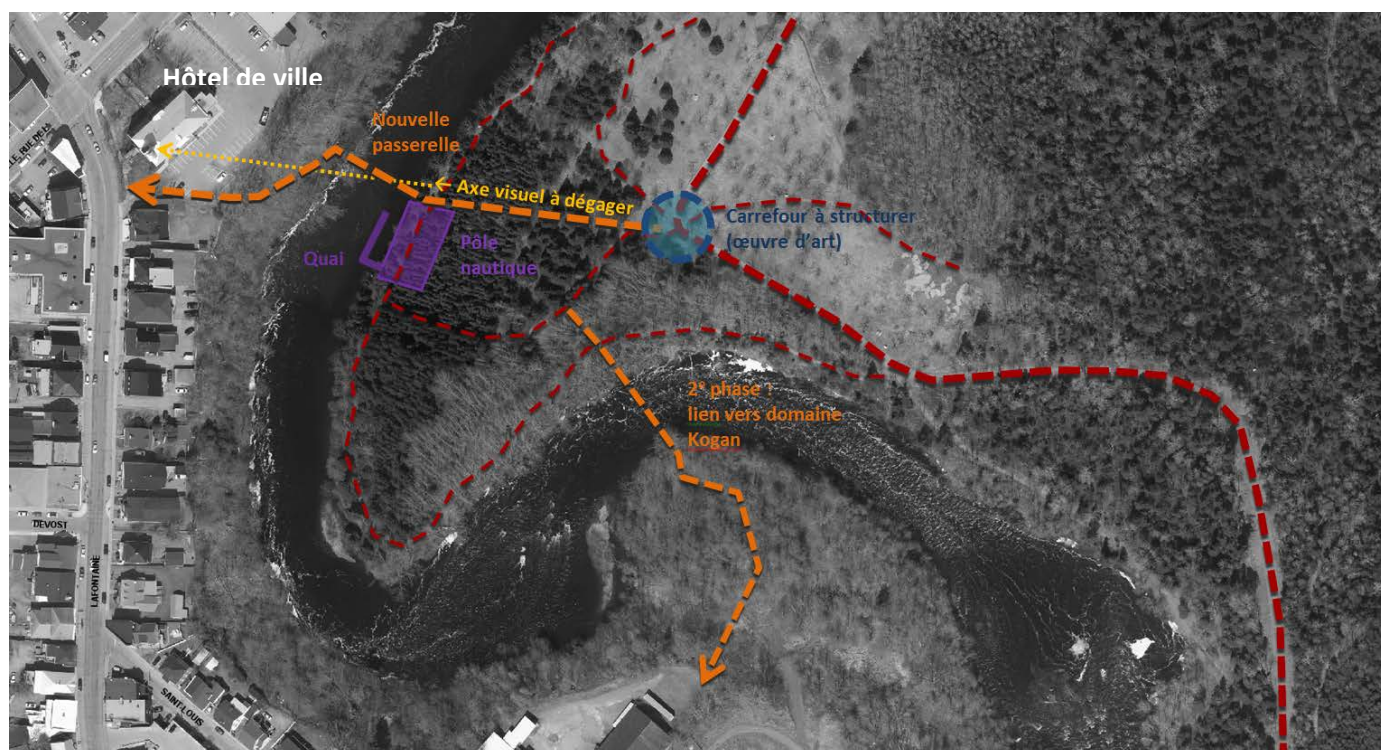


## Mise en valeur de la rivière du Loup et du parc des Chutes

Le parc des Chutes est probablement l'espace public le plus remarquable de Rivière-du-Loup. Sa présence à proximité immédiate du centre-ville ajoute beaucoup à l'expérience de ce dernier. Toutefois, le parc des Chutes demeure peu accessible et peu intégré aux quartiers qui l'entourent, isolé qu'il est par la rivière. Son principal accès est situé tout au sud du parc, ce qui implique que de larges portions de cet espace public, pourtant situées à quelques dizaines de mètres de la rue Lafontaine, sont faiblement fréquentées. L'aménagement d'une deuxième passerelle au-dessus de la rivière du Loup, à la hauteur de l'hôtel de ville, changerait complètement l'expérience de fréquentation des espaces publics du centre-ville.

La rivière du Loup ne mérite pas seulement d'être vue, elle mérite d'être touchée. Il est évident que son régime tumultueux ne se prête pas à la pratique d'activités nautiques sur la quasi-totalité de son cours. Il nécessite même qu'on en limite l'accès à certains endroits pour des raisons de sécurité. Mais la section de la rivière située au nord du parc des Chutes, en amont du barrage Fraser, constitue un plan d'eau calme, propice à la pratique de certaines activités récréatives. Accessible directement par la nouvelle passerelle du centre-ville, c'est le seul endroit où le contact avec l'eau est réellement possible et souhaitable.



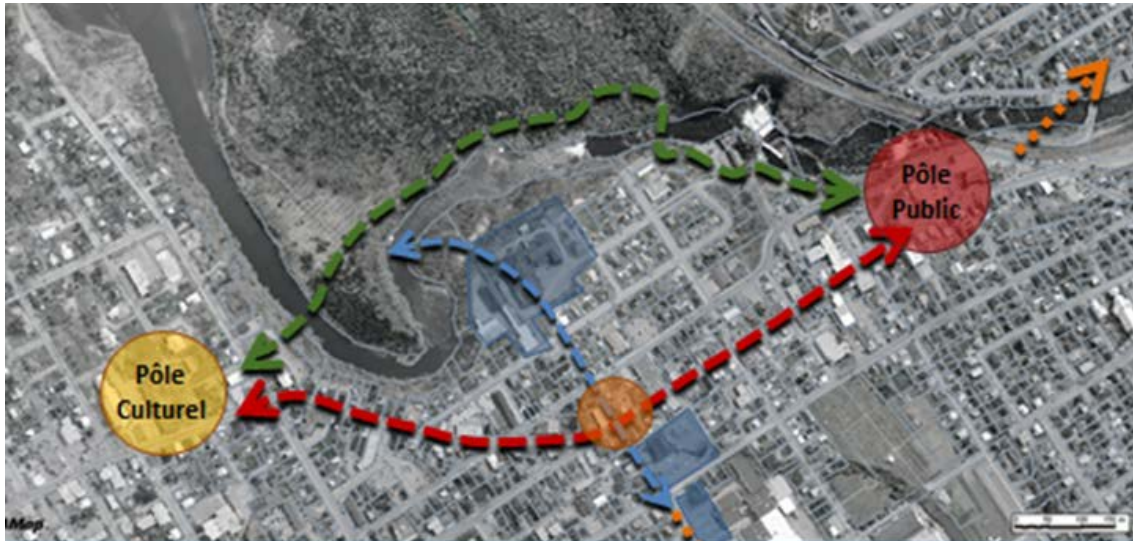
Concept d'aménagement préliminaire.

### Construction d'une deuxième passerelle vers le parc des Chutes et bouclage du circuit piéton du centre-ville

La construction d'une deuxième passerelle sur la rivière, à la hauteur de l'hôtel de ville, serait un atout majeur pour le centre-ville, mais rendrait également beaucoup plus accessible le parc des Chutes à la population. Le parc ne serait plus simplement un lieu de destination, mais deviendrait un lieu de passage.

Enfin, cette fréquentation accrue et ce désenclavement rendraient le parc des Chutes plus sécuritaire, même en dehors des heures d'affluence. Il est en effet démontré que le sentiment de sécurité est plus fort dans les lieux publics qui possèdent plusieurs « sorties de secours ».

Une deuxième passerelle au-dessus de la rivière du Loup, à la hauteur de l'hôtel de ville, permettrait de mieux intégrer le parc des Chutes au centre-ville et de créer un circuit en boucle. Un tel circuit combinant ambiance urbaine et nature serait unique au Québec et donnerait une forte valeur ajoutée au centre-ville.



#### Aménagement d'un quai pour la mise à l'eau de petites embarcations

Près de la passerelle proposée, reliant le parc des Chutes à l'hôtel de ville, des installations légères permettraient à la population d'avoir accès à de petites embarcations (canots, kayaks, chaloupes) pour naviguer sur la rivière.

Des ententes avec Hydro-Fraser, propriétaire de la rivière à cet endroit, seront nécessaires pour la réalisation de ce projet. Pour des raisons de sécurité, ce projet nécessitera probablement qu'on installe des entraves pour empêcher les embarcations d'approcher le barrage et l'entrée d'eau de la centrale hydraulique.



La rivière du Loup en amont du barrage Fraser forme un plan d'eau de près de sept hectares. C'est une superficie équivalente à la célèbre Serpentine de Hyde Park, à Londres, laquelle est sillonnée par de petites embarcations.



*À Saint-Georges-de-Beauce, des investissements majeurs ont permis la construction d'un barrage gonflable et la création d'un plan d'eau sur la rivière Chaudière pour la pratique d'activités nautiques. À Rivière-du-Loup, ce plan d'eau en plein centre-ville existe déjà, excluant donc le besoin d'investir dans des infrastructures lourdes.*

#### Création d'un pôle d'animation axé sur les activités nautiques

À plus long terme, la proximité physique entre le centre-ville et les installations nautiques (quai, aire de baignade) aménagées près de la nouvelle passerelle permet d'envisager à cet endroit la création d'un pôle d'animation avec activités commerciales. La location d'embarcations diverses rendrait plus accessible la fréquentation de la rivière par la population et les touristes. L'ajout d'un casse-croûte saisonnier ou d'un petit bistro avec terrasse sur la rivière permettrait probablement de rentabiliser les activités liées au nautisme, tout en animant les lieux et en enrichissant l'expérience du contact avec la rivière du Loup. D'autres activités complémentaires, compatibles avec la vocation récréative et touristique du pôle d'animation nautique, pourraient s'ajouter en fonction des initiatives et des opportunités.

#### Accès au site des chutes Fraser

Les dernières chutes sur la rivière du Loup sont harnachées par le barrage et la centrale hydraulique Fraser. Cette exploitation du site pour la production énergétique fait que l'accès à celui-ci est fortement limité. Ces chutes à peine moins hautes que les grandes chutes situées en amont, et aussi puissantes, sont complètement absentes de l'iconographie de la ville et de l'imaginaire des Louperivois.

Une entente sur la gestion du site avec Hydro-Fraser pourrait permettre de le rendre aussi accessible que les installations du barrage de Rivière-du-Loup, propriété de l'entreprise Algonquin Power. L'objectif est de faire des chutes Fraser un attrait de plus dans le parc des Chutes et, idéalement, un autre point de passage par-dessus la rivière.